

CONSTRUCTEUR EN VOIRIE URBAINE

Le constructeur en voirie urbaine réalise des travaux de construction et d'entretien des voiries et espaces publics : voies piétonnes, pistes cyclables, trottoirs, aires de jeux, terrains de sports...

Missions

L'activité principale du **constructeur en voirie urbaine** consiste à réaliser les travaux de bordures, caniveaux, pavages, dallages, canalisations (eaux usées, eaux pluviales de diamètres courants), réseaux secs (télécommunications, électricité, éclairage...) et la pose d'enrobés, dans le respect des règles de l'art.

Il travaille en équipe et à partir des directives de sa hiérarchie.



TECHNIQUES ET INNOVATIONS

Le constructeur en voirie urbaine doit maîtriser la mise en œuvre des enrobés, la petite maçonnerie, savoir lire les schémas d'exécution et être capable d'implanter et de tracer le projet. Il peut également être amené à conduire de petits engins.



FORMATIONS

Diplômes professionnels

- CAP Constructeur de routes et d'aménagements urbains
- Bac pro Travaux publics
- BTS Travaux publics

Titres professionnels

- TP Maçon en voirie et réseaux divers (niveau 3)
- TP Conducteur de travaux TP (niveau 5)

